



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 26 août 2026 à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Trois-Rives.

Sont présents : M. Claude Trudel, maire
M^{me} Andrée Marchand, conseillère
M. Dominique Julien, conseiller
M. André Bergeron, conseiller
M. Michel Boucher, conseiller
M^{me} Annie Saint-Pierre, directrice générale

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Sont absents : M. Éric Lessard, conseiller
M. Jean St-Pierre, conseiller

1. ADMINISTRATION MUNICIPALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 9 h 32 par Claude Trudel, maire de Trois-Rives.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-08-111 Il est proposé par Michel Boucher, appuyé par Dominique Julien et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1.3 DÉPÔT DE LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER

Lettre de démission de Jean St-Pierre comme conseiller municipal de la Municipalité de Trois-Rives, siège numéro 6. Sa démission sera effective en date d'aujourd'hui, 26 août 2026. Cette démission entraîne aussi la vacance de maire suppléant.

1.4 CONSTATATION DE LA VACANCE D'UN POSTE DE CONSEILLER

2026-08-112 ATTENDU que M. Jean St-Pierre a remis sa lettre de démission à titre de conseiller municipal au siège numéro 6 et qu'elle est effective aujourd'hui, 26 août 2026;

Il est proposé par Andrée Marchand, appuyé par André Bergeron et résolu à l'unanimité :

Que la vacance survenue en cours de mandat du conseiller du siège numéro 6 sera comblée par une élection partielle dans les délais prévus par la loi.

1.5 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

2026-08-113

CONSIDÉRANT la vacance découlant de la démission du conseiller qui occupait ce rôle;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Boucher, appuyé par Andrée Marchand et résolu à l'unanimité :

QUE Dominique Julien soit nommé maire suppléant pour une période de six mois.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part du public

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-08-114

Il est proposé par Andrée Marchand, appuyé par André Bergeron et résolu à l'unanimité :

Que l'assemblée soit levée à 9 h 34.